DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2019/1112 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 12 juin 2019

portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) et abrogeant la décision (PESC) 2018/1219 (EUNAVFOR MED/1/2019)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2015/778 du Conseil du 18 mai 2015 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) ([1]), et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2015/778, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération EUNAVFOR MED opération SOPHIA (ci-après dénommé «commandant de la force de l'Union européenne»).

(2) Le 23 août 2018, le COPS a adopté la décision (PESC) 2018/1219 ([2]) portant nomination du vice-amiral (LH) Stefano TURCHETTO en tant que commandant de la force de l'Union européenne.

(3) Le commandant de l'opération de l'Union européenne EUNAVFOR MED opération SOPHIA a recommandé de nommer le vice-amiral (LH) Ettore SOCCI afin de succéder au vice-amiral (LH) Stefano TURCHETTO en tant que nouveau commandant de la force de l'Union européenne à partir du 12 juin 2019.

(4) Le 5 juin 2019, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé cette recommandation.

(5) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2018/1219.

(6) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le vice-amiral (LH) Ettore SOCCI est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) à partir du 12 juin 2019.

Article 2

La décision (PESC) 2018/1219 est abrogée.

([1]) JO L 122 du 19.5.2015, p. 31.
([2]) Décision (PESC) 2018/1219 du Comité politique et de sécurité du 23 août 2018 portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) et abrogeant la décision (PESC) 2017/2432 (EUNAVFOR MED/1/2018) (JO L 226 du 7.9.2018, p. 5).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 12 juin 2019.

Fait à Bruxelles, le 12 juin 2019.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
S. FROM-EMMESBERGER